

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**13 Mars 2019**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE GÉNÉRALISATION DES INSTALLATIONS D'ÉTHYLOTESTS ANTI-DÉMARRAGE EUROMASTER OBTIENT LE RENOUVELLEMENT DES QUALIFICATIONS DE SES 22 CENTRES AGRÉÉS

Le Ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, a adressé le 12 mars 2019 une note à tous les préfets, leur permettant de mettre en œuvre une mesure alternative à la suspension du permis de conduire. Cette mesure, en test depuis septembre 2018 dans 7 départements, est désormais étendue à tout le territoire. Les personnes contrôlées en situation d'alcoolémie relevant du tribunal correctionnel, peuvent éviter sur décision préfectorale, la suspension de leur permis moyennant l'obligation de conduire un véhicule équipé d'un éthylotest anti-démarrage (EAD).

Euromaster France, spécialisée dans l'entretien des véhicules et réalisant déjà les installations et contrôles des EAD rendus obligatoires dans les véhicules de transport en commun de personnes depuis 2015, s'est engagée dès le début de l'expérimentation de ce dispositif.

Avec plus de quarante installations d'EAD dans le cadre de la phase de préfiguration du ministère de l'Intérieur, l'enseigne constitue aujourd'hui un acteur incontournable de la pose des éthylotests anti-démarrage. Cela confirme son engagement à accompagner tous les automobilistes dans leur retour à la mobilité.

Euromaster obtient le renouvellement des agréments de ses 22 Centres de Service

Fort de son expertise, Euromaster France vient d'obtenir officiellement le renouvellement des qualifications de ses 22 centres agréés répartis sur tout le territoire, recensant les 41 techniciens experts et qualifiés pour cette intervention. En effet, pour réaliser l'installation des EAD il faut au préalable disposer des autorisations nécessaires qui consistent en l'obtention de l'agrément de la préfecture et de la qualification par l'UTAC (Union technique de l'automobile, du motocycle et du cycle).

Pour s'équiper, une fois la décision prononcée par les autorités compétentes, l'automobiliste peut consulter le site internet de la préfecture, de l'UTAC, ou se rendre sur <https://www.euromaster.fr/liste-centres-ethylotest> pour consulter la liste des centres Euromaster agréés et prendre rendez-vous.

Un contrôle annuel est ensuite obligatoire afin d'assurer l'étalonnage et le bon fonctionnement du dispositif pour conserver une précision de mesure parfaite.

A l'issue, Euromaster effectue également la désinstallation de l'équipement.

Toujours plus loin dans la prévention routière avec l'installation des EAD de prévention

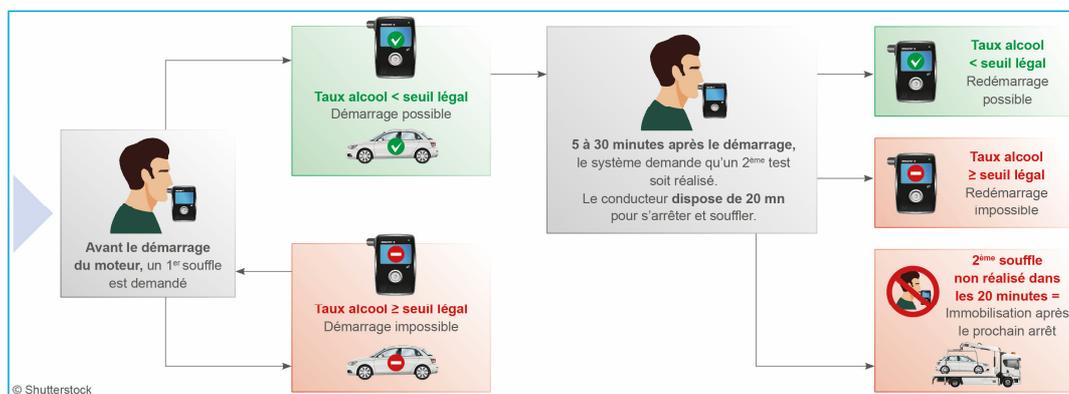
Pour aller plus loin, Euromaster France propose également une solution de prévention, avec l'installation d'EAD sans contraintes juridiques. Une demande qui tend à se développer notamment chez les responsables de flottes de véhicules professionnels qui s'engagent pour la sécurité de leurs conducteurs, mais aussi chez les particuliers ayant déjà eu des retraits de permis, ou encore chez des parents qui souhaitent prévenir et responsabiliser la conduite potentiellement à risque des jeunes conducteurs.

Des interventions pour les forces de l'ordre

Les experts Euromaster interviennent également à la demande, pour des cessions d'informations pratiques dans des Commissariats ou Tribunaux, sur tout le territoire, pour familiariser les forces de l'ordre avec le dispositif.

L'Ethylotest Anti-Démarrage (EAD) : comment ça marche ?

L'EAD est un appareil électronique qui permet de mesurer le taux d'alcoolémie présent dans l'air expiré par le conducteur. Couplé au système de démarrage du véhicule, il n'autorise sa mise en marche qu'à la condition que le taux d'alcool mesuré soit inférieur au seuil légal préétabli. L'EAD réalise ensuite des contrôles aléatoires pendant la phase de roulage.



LES SOLUTIONS D'ÉQUIPEMENT :

Solution 1 : Achat de l'appareil

Coût indicatif du matériel installé = 2 000 € TTC

Solution 2 : Location du dispositif

Coût indicatif à partir de 36 €/mois pour 36 mois d'engagements + forfait pour l'installation et la désinstallation = 355,20 € TTC.

Tarif du contrôle périodique annuel = 105 € TTC.



Crédit photo : Nico Schlosser

* Source : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/medias/espace-presse/publications-presse/mise-en-aeuvre-de-3-decisions-du-cisr-concernant-les-pietons-et-l-alcool>

A propos d'EUROMASTER EN FRANCE

Euromaster est une enseigne spécialisée dans l'entretien des véhicules. Elle développe son activité sur deux marchés distincts : le marché du grand public (tourisme, camionnette, 4x4) et celui des professionnels (flottes automobiles, poids lourds, agraire, industriel, manutention, génie civil).

Grâce à son réseau de plus de 400 centres de service (dont 128 franchisés) répartis dans toute la France, à ses 800 ateliers mobiles pour les interventions sur les sites de ses clients, et à un effectif de plus de 2 500 personnes, Euromaster accueille chaque année un million de clients particuliers, sert plus de 100 000 clients professionnels et vend près de 3 millions de pneus par an.

L'enseigne Euromaster a été élue « Meilleur Centre Auto » en 2019 par un panel de consommateurs.

www.euromaster.fr

Retrouvez également Euromaster sur les réseaux sociaux     